

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
25/03/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
09/04/2024**Date de publication :**
09/04/2024**Le 08 avril 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** -**Absents :** Anne-Marie CAUSSÉ et Lionel COUBRA**Secrétaire de séance :** Vincent NEVOT**DÉLIBÉRATION N° 2024-30****OBJET : Création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (28/35ème)****Le Conseil Municipal,**

- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu** les décrets n° 2021-1818 et 2021-1819 du 24 décembre 2021 relatif à la revalorisation des échelles de rémunération des agents de catégorie C ;
- Vu** notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire,

Décide à l'unanimité :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste **d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35ème)**, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : **agent d'animation au service jeunesse** ;

- ledit poste est créé à compter du **15 avril 2024** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 08 avril 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance

Vincent NEVOT